CATALOGUE FORMATION 2012

Formations accessibles en DIF

SÉCURITÉ SOCIALE
l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
CRAM Alsace-Moselle

lundi 12 décembre 2011

Vous allez parcourir le catalogue des formations proposées par notre Service Prévention pour l'année 2012.

Depuis deux ans maintenant, de plus en plus de formations sont proposées selon des référentiels nationaux communs au réseau prévention. Vous bénéficiez de contenus validés, plus largement accessibles que par le passé. L'offre est enrichie régulièrement par de nouvelles formations.
La nécessité de « déployer » les formations pour permettre un plus large accès, amène le réseau prévention à rechercher des partenaires externes pour assurer certaines d'entre elles. Après le « Sauvetage Secourisme du Travail », d'autres formations telles que « Devenir acteur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique » ou « S'initier à la prévention des RPS » s'inscrivent dans cette logique.

Pour compléter ces produits nationaux, de nombreuses formations sont élaborées par la CRAM Alsace Moselle (signalées par un logo spécifique dans ce catalogue). Certaines de ces formations sont conçues pour répondre à des attentes régionales particulières comme par exemple la formation « Animateur de Sécurité ». D'autres, telles qu'« Intervenir sur les Risques Professionnels et la Santé en Entreprise », permettent d'apporter rapidement une solution en terme de compétences à mobiliser suite à des évolutions réglementaires, en l'occurrence l'obligation faite aux chefs d'entreprise de désigner un ou des salariés compétents pour s'occuper de la prévention

Nous souhaitons, avec ce catalogue, vous aider à construire votre plan de formation, accompagner votre démarche de progrès dans le domaine de la santé au travail.

Jacques PACHOD
Ingénieur Conseil Régional

vous conseiller en formation

L'entreprise s'organise pour améliorer la productivité, garantir une qualité constante, respecter l'environnement. Les enjeux centrés sur la santé au travail des salariés qui sont la première richesse de l'entreprise, imposent également au chef d'entreprise de ***s'engager*** *fortement autour d'un projet de prévention des risques professionnels.*

Ce projet, décrit au travers de règles, chartes … amène l'entreprise à s'inscrire dans un processus d'amélioration continue, ***adapté*** *à chaque entreprise, chaque situation de travail, en fonction de son domaine d'activité et de sa culture.*

Pour le mener à bien, l'entreprise se doit de rechercher son ***autonomie****. Un travail de fond sera nécessaire, dans les domaines technique, organisationnel, et bien sûr dans celui de l'amélioration des compétences de tous les acteurs de l'entreprise.*

Le chef d'entreprise, après avoir sollicité la ***participation*** *à cette évolution de tous ces acteurs, décidera des moyens à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs de prévention. Cette implication de chacun, contribuera largement à la* ***finalité*** *recherchée.*

Pour garantir la mise en œuvre efficace de ces moyens et progresser dans la maîtrise des risques professionnels, la formation peut être une des réponses aux besoins de l'entreprise.

La référence des formations en santé et sécurité au travail.
Certaines formations font partie de l'offre nationale de formation. Elles comportent un logo en haut à gauche de la fiche..
Ce visuel identifie les formations conformes aux référentiels élaborés par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, caisses régionales et générales de Sécurité sociale, INRS).

La réponse aux spécificités régionales pour les formations en santé et sécurité au travail.
Certaines formations sont créées et animées pour répondre à une attente régionale spécifique. Elles comportent un logo en haut à gauche de la fiche.
Ce visuel identifie les formations conformes aux valeurs partagées par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS (*Personne – Transparence – Dialogue social*).

Une offre de formation à plusieurs facettes

Soucieuse de répondre aux besoins des entreprises cotisantes, la CRAM Alsace-Moselle est à même de vous proposer son offre de service de formation autour de trois approches complémentaires.

Nos formations interentreprises

Nos formations interentreprises vous sont proposées dans notre centre de formation. Elles sont destinées à répondre à des attentes globales d'acquisition de compétences, de formation d'animateurs en entreprise, de maîtrise d'outils méthodologiques.

Nos actions personnalisées

Nos actions personnalisées que sont les formations intra entreprise, adaptées aux besoins particuliers de l'entreprise dans le domaine de la prévention des risques professionnels, font l'objet d'une analyse détaillée, d'une proposition individualisée et d'un suivi spécifique le cas échéant. Ces formations se déroulent dans votre entreprise ou à proximité.

Autres formations

Des organismes de formation ont souhaité travailler avec le réseau prévention. Selon le type de formation, les listes de ces organismes, remises à jour régulièrement, sont accessibles par le lien Internet décrit en bas de chacune des fiches formation concernées.

Notre catalogue 2012 fait apparaître un coût pédagogique pour chacune des formations réalisées par la CRAMAM. Ces coûts restent, pour la majorité des formations, non facturés aux entreprises du régime général.

Pour les organismes, ou dans le cas d'une utilisation lucrative des compétences acquises, une facture sera adressée à l'entité ayant procédé à l'inscription du stagiaire*.

*(modalités détaillées sous la rubrique "renseignements pratiques" en fin de catalogue)

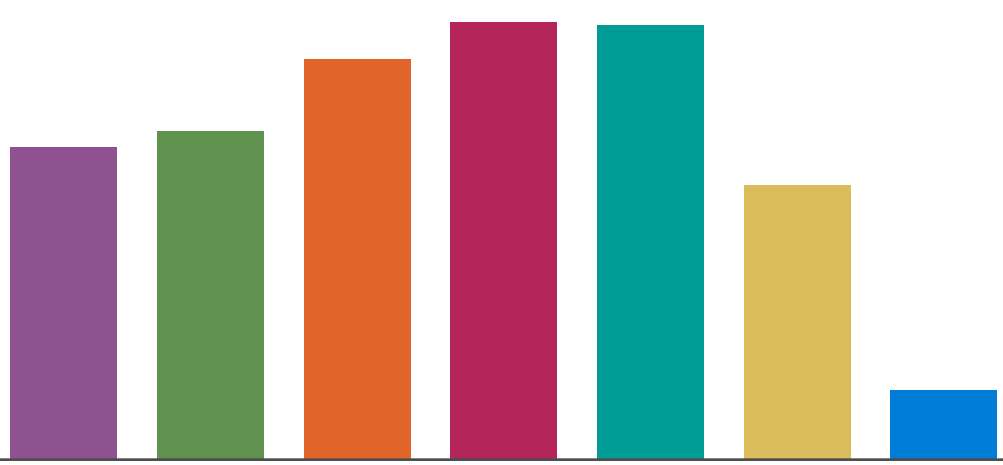

ORGANISATION ET MANAGEMENT

GERER LA SECURITE EN ENTREPRISE
ANIMATEURS DE SECURITE
PROFESSIONNALISATION DES IPRP – (FORMATION ANNUELLE)
INTERVENIR SUR LES RISQUES PROFESSIONNELS ET LA SANTE EN ENTREPRISE *
LES ASPECTS FINANCIERS DES RISQUES PROFESSIONNELS

DEMARCHES, METHODES, OUTILS

OBTENIR DES COMPETENCES DE BASE EN PREVENTION *
ACQUERIR DES BASES EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS *
DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)
MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPETENCES DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)
EVALUER DES RISQUES PROFESSIONNELS (EVRP) **
ANALYSER UN ACCIDENT DU TRAVAIL **
CONCEPTION D'UNE ACTIVITE DE TRAVAIL INTEGRANT LA PREVENTION DES TMS
PREVENTION DES RISQUES LORS DES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

RISQUES SPECIFIQUES

DEVENIR ACTEUR PRAP POUR LE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS (Sanitaire et social)
MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPETENCES D'ACTEUR PRAP POUR LES PERSONNELS DES ETABLISSEMENTS (Sanitaire et social)
DEVENIR ACTEUR PRAP POUR LE PERSONNEL DES ENTREPRISES (IBC)
MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPETENCES D'ACTEUR PRAP POUR LES PERSONNELS DES ENTREPRISES (IBC)
ANIMER UN PROJET DE PREVENTION DES TOUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES ET DES RISQUES LIES AUX MANUTENTIONS MANUELLES (TMS - MM)
OBTENIR LE CACES ®(Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité)
DISPOSITIF CAUSPR (Certificat d'Aptitude à l'Utilisation en Sécurité des Ponts Roulants)
FAIRE USAGE PROFESSIONNEL D'UN VEHICULE UTILITAIRE LEGER (VUL)
S'INITIER A LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)
PARTICIPER A UNE DEMARCHE DE PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)
METTRE EN OEUVRE LES MESURES DE PREVENTIONS LIEES AUX ECHAFAUDAGES
SECURITE DES MACHINES ET DES INSTALLATIONS AUTOMATISEES
PREVENTION DES ACCIDENTS EN CIRCULATION
PREVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

SECTEURS SPECIFIQUES

DEVENIR CPS INTERVENANT A DOMICILE (Certificat Prévention Secours)
MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPETENCES DE CPS INTERVENANT A DOMICILE
SECURITE DES CHANTIERS BTP
INTEGRER LA S&ST SUR LES CHANTIERS Socle Commun de Prévention

FORMATION FORMATEURS

DEVENIR FORMATEUR CPS INTERVENANT A DOMICILE (Certificat Prévention Secours)
DEVENIR FORMATEUR EN EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (EVRP)
DEVENIR FORMATEUR PRAP POUR LES PERSONNELS DES ETABLISSEMENTS (Sanitaire et Social)
DEVENIR FORMATEUR PRAP POUR LES PERSONNELS DES ENTREPRISES (Industrie, BTP, Commerce)
MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPETENCES DE FORMATEUR PRAP (Tous secteurs d'activité)
DEVENIR FORMATEUR EN INITIATION A LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)
DEVENIR FORMATEUR EN SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL (SST)
MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPETENCES DE FORMATEUR EN SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL (SST)
DEVENIR FORMATEUR SST POUR LES TITULAIRES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT PAE3

COMMUNICATION

LES MATINEES DE LA PREVENTION

INTRA

ACTION DE FORMATION PERSONNALISEE A L'ENTREPRISE

** formations nécessitent que le stagiaire ait acquis les « bases en prévention » selon le référentiel national. Dans ce cas l'attestation de suivi d'une formation apportant les bases sera exigée.
* formation apportant ces « bases en prévention ».

ORGANISATION ET MANAGEMENT

GÉRER LA SÉCURITÉ EN ENTREPRISE

ANIMATEURS DE SECURITE

PROFESSIONNALISATION DES IPRP (FORMATION ANNUELLE)

INTERVENIR SUR LES RISQUES PROFESSIONNELS ET LA SANTE EN ENTREPRISE

LES ASPECTS FINANCIERS DES RISQUES PROFESSIONNELS

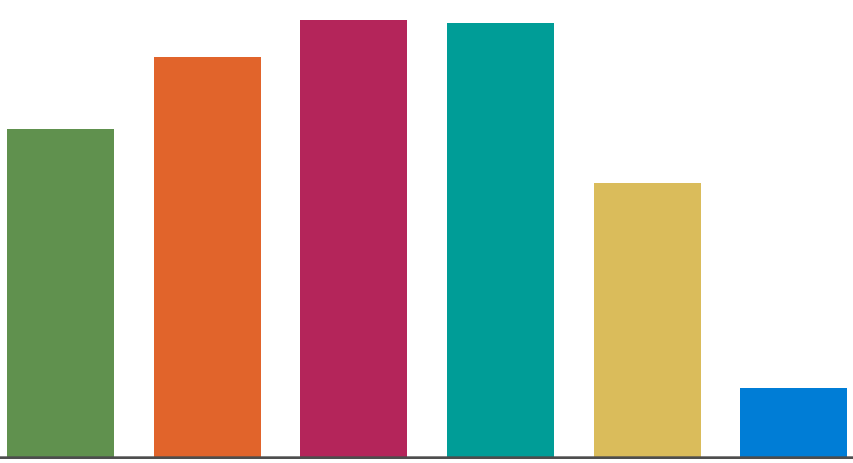

Gérer la sécurité dans l'entreprise (GSE)

Une "Politique Sécurité" affirmée et ambitieuse pour mon entreprise. Des objectifs prévention clairs et réalistes pour garder des salariés motivés ... cela mérite bien un moment de réflexion et d'échange.

OBJECTIF À ATTEINDRE

Avoir des pistes de réponses et un échange avec d'autres décideurs autour de questions telles que :

- Que coûtent les accidents du travail et les maladies professionnelles à mon entreprise ?
- Qu'est ce qu'un "document unique" efficace ?
- Comment est calculée ma cotisation accident du travail ?
- Quelles sont mes responsabilités ?
- Comment pérenniser ma démarche d'évaluation des risques ?
- Qui fait quoi dans le domaine de la prévention ?

PUBLIC

Exclusivement réservée à des chefs d'entreprise qui partagent les mêmes préoccupations. Séances d'information organisées au plus près de votre entreprise.
Contactez le contrôleur de sécurité chargé de votre secteur pour tout renseignement ou inscription.

DURÉE DE LA FORMATION

Une journée, organisée selon les besoins, plusieurs fois dans l'année, pour vous permettre de choisir en fonction de vos disponibilités ...

CONTENU

Prévention et sécurité

Tarification et cotisations

Mécanisme de l'accident

Maîtrise des risques

Plan d'Actions de Prévention

Intégration dans une Politique de Sécurité

COÛT PÉDAGOGIQUE: 210 € *

Sessions complémentaires organisées en fonction de la demande
Formation animée par la CRAMAM

Calendrier des stages en fin de catalogue.

*voir renseignements pratiques en fin de catalogue

Animateurs de Sécurité (ANSEC)

Une disponibilité importante est nécessaire au chef d'entreprise pour organiser au quotidien la prévention découlant de sa politique de Santé & Sécurité.au Travail.
Investi dans la bonne marche de son entreprise, il doit s'entourer des compétences internes nécessaires pour appliquer cette politique. Il doit par ailleurs, pour répondre à ses obligations réglementaires, désigner un salarié compétent qu'il chargera des aspects de protection.

OBJECTIF A ATTEINDRE

Les animateurs de sécurité seront capables d'utiliser des outils de base qui leur permettent de coordonner et animer la prévention des risques professionnels. Ils sauront conseiller les hiérarchiques, responsables de l'application des règlements d'hygiène et de sécurité dans le domaine technique et organisationnel. Les compétences acquises et validées permettront à l'ANSEC d'assurer le rôle attendu de la personne désignée par le chef d'entreprise conformément à la loi du 20 juillet 2011.

PUBLIC

Animateurs de sécurité occupant cette fonction **(définie au sein de l'entreprise)** depuis quelques mois dans l'entreprise. L'inscription est soumise à une validation du dossier par le Contrôleur de Sécurité ou l'Ingénieur Conseil en charge des relations avec votre entreprise.
L'inscription engage à suivre la totalité des modules, ainsi que le prérequis juridique organisé par un partenaire externe.
Des travaux intersession, sont demandés pour apprécier les connaissances et compétences acquises, le certificat ANSEC est délivré aux stagiaires validés.

DUREE DE LA FORMATION CRAMAM

5 modules de 5 jours, échelonnés sur 18 mois environ dont les quatre premières regroupés sur un semestre. A l'issue de chacun de ces modules, un travail d'intersession d'une durée de 2 jours maximum est demandé aux stagiaires Ce travail est nécessaire pour valider les connaissances acquises et la capacité à les mobiliser dans leur activité en terme de compétences opérationnelles. Les modules devront être suivis dans l'ordre, la validation de tous les modules conditionne le certificat final mais n'influence pas le cursus, il est possible de suivre le module suivant avant validation du précédent. Il est donc impératif de prévoir 25 jours de formation et 8 jours de travail intersession.

VALIDATION

Le travail intersession sera analysé par un binôme de correcteurs qui sera, selon le sujet, constitué par un formateur, l'intervenant sur un risque spécifique, le contrôleur chargé des relations avec l'entreprise … et qui appréciera l'atteinte des objectifs. Cette validation a pour objet, selon des modalités communiquées aux stagiaires, d'évaluer (sur des critères définis préalablement et correspondant aux situations réelles de leur entreprise) la capacité d'analyser une situation de risque, de mettre en œuvre des outils, de proposer une démarche de promotion de la santé au travail …
Le « Certificat ANSEC » attestant des compétences conformes aux prescriptions de la note technique 32 « Guide pour l'employeur animation de la sécurité et promotion de la santé au travail » est délivré après validation de l'intégralité des modules. Cette validation devra être intervenue dans un délai d'un an après le dernier module.

Suite page suivante ➽

Animateurs de Sécurité (ANSEC) - suite

CONTENUS

MODULE : PREREQUIS JURIDIQUE (Aspects juridiques et institutionnels de la prévention des risques professionnels).

3 + 2 jours pour le prérequis juridique organisé par l'Université de Strasbourg.

Renseignements, inscriptions et paiement (1765 €) directement auprès de:
Service Formation Continue - Université de Strasbourg
21 rue du Maréchal Lefebvre 67100 STRASBOURG
Michele LIEHR Tél. : 03 68 85 49 92 Fax : 03 68 85 49 29
Courriel : m.liehr@unistra.fr

Ce module correspond au module 2 du :

« Diplôme d'université : Analyse du travail et risques professionnels ».

Ceci permet aux stagiaires remplissant les conditions de valider en parallèle à la formation ANSEC, ce diplôme universitaire en s'inscrivant aux 3 modules complémentaires.

Voir la fiche descriptive de ce diplôme accessible depuis : http://www.unistra.fr/index.php?id=sfc

MODULE : L'ANSEC DANS SON ENVIRONNEMENT (Analyser ma fonction et ma place dans l'environnement de la Promotion de la Santé au Travail)

- Organisation de la prévention
- Acteurs de la prévention
- Rôle et mission de l'ANSEC
- Accidents du Travail et Maladies Professionnelles
- Réparation et Tarification

MODULE : METHODES DE PREVENTION (S'approprier des outils d'analyse et proposer un plan d'action)

- Mécanisme de l'accident
- Maîtrise des risques
- Principes de prévention
- Méthodes d'analyse et d'identification des risques
- Evaluation des risques professionnels
- Mise en place de plans d'action

MODULE : COMPETENCES TECHNIQUES (Appliquer à divers domaines techniques des outils et principes acquis au module précédent)

- Identification de risques généraux (Chimique, mécanique, bruit, liés aux manutentions et postures, liés à la coactivité …)
- Principaux moyens de prévention
- Transfert dans l'entreprise

MODULE : RETOUR D'EXPERIENCE (Restituer les actions mises en œuvre dans l'entreprise basées sur les acquis des modules précédents)

- Restitution des apports pour l'entreprise (techniques, organisationnels …)
- Apports complémentaires, notamment en terme de management S&ST (RPS, gestion de l'intérim, réduction de la pénibilité, Système de Management …)

COÛT PEDAGOGIQUE (voir renseignements pratiques)

3780 € pour l'intégralité des 4 modules organisés par le Service Prévention (non fractionnable)

Calendrier des stages en fin de catalogue.

*voir renseignements pratiques en fin de catalogue

Professionnalisation des IPRP (IPRP)
Formation annuelle

Les chefs d'entreprises doivent faire appel à des Intervenants en Prévention des Risques Professionnels habilités en fonction de leurs compétences reconnues, en privilégiant les compétences internes.

Les évolutions de l'environnement professionnel demandent à ce que ces compétences soient maintenues et développées.

OBJECTIF À ATTEINDRE

Une fois l'habilitation obtenue, la mise en pratique régulière ne suffit pas à garantir la performance de leurs interventions. C'est au travers d'une formation permanente de professionnalisation que les IPRP pourront :

- rester informés des évolutions récentes
- acquérir des compétences complémentaires
- s'approprier des méthodes et outils nouveaux
- participer à un réseau d'échanges

PUBLIC

Cette formation annuelle de perfectionnement s'adresse exclusivement aux IPRP habilités, qui souhaitent intégrer le réseau de compétence des «IPRP-Grand-Est».voir site http://www.iprp-grand-est.frl
Cette formation inter-régionale est conçue par les CRAM Alsace-Moselle, Bourgogne Franche-Comté et Nord-Est.

DURÉE DE LA FORMATION

Structurée et conçue selon les besoins exprimés et les évolutions des pratiques de prévention.
Cette formation est organisée en modules de deux jours pour les IPRP nouvellement habilités, puis en modules à thème de un jour pour les IPRP inscrits dans le cursus.

CONTENU

Les contenus évolueront au fil de l'actualité mais comprendront principalement les thèmes suivants :
Informations et développement des évolutions réglementaires et sociétales
Apprentissage d'outils et de méthodes novatrices en terme d'actions de prévention
Mise en commun et capitalisation des pratiques des autres IPRP
Echange avec les partenaires institutionnels
Présentation des formations complémentaires existantes

La formation est assurée en partenariat avec les Centres de Consultation des Pathologies Professionnelles.

COÛT PÉDAGOGIQUE: 210 €* par journée

Calendrier des stages en fin de catalogue.

*voir renseignements pratiques en fin de catalogue

INTERVENIR SUR LES RISQUES PROFESSIONNELS ET LA SANTE AU TRAVAIL

Le chef d'entreprise doit s'entourer des compétences internes nécessaires pour appliquer sa politique de promotion de la santé au travail. Pour ce faire, il doit désigner un salarié compétant qu'il chargera des aspects de protection. Si la taille et l'activité de l'entreprise ne justifie pas la présence d'un ANSEC, l'acquisition de compétences pour intervenir sur les risques professionnels et la santé au travail est un préalable pour la (les) personne(s) désignée(s).

Publics

Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels (loi du 20 juillet 2011), membres CHSCT … ou toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels, amenée à conseiller le chef d'entreprise.

Objectif

Acquérir les connaissances et outils de premier niveau pour agir sur les risques professionnels et savoir les mettre en œuvre. La formation permet d'obtenir l'attestation de formation « Obtenir les compétences de base en prévention »

Contenu

- Comprendre la situation de l'entreprise au regard de la prévention des risques et la promotion de la santé au travail
- Connaître la sémantique et les modélisations nationales de base concernant l'accident du travail et la maladie professionnelle.
- Connaître les acteurs internes et externes de la prévention et savoir intervenir en pluridisciplinarité avec eux.
- Identifier et évaluer les risques d'atteinte à la santé des personnes.
- Proposer des mesures de prévention des risques professionnels et accompagner leur mise en oeuvre

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques.
- Exercices d'application.
- Études de cas.

Durée

3 jours (soit 21 heures) avec une validation de compétences suite à un travail de mise en pratique réel au sein de l'entreprise.

Coût pédagogique : 360 €*

Calendrier des stages en fin de catalogue.

*voir renseignements pratiques en fin de catalogue

LES ASPECTS FINANCIERS DES RISQUES PROFESSIONNELS

La performance d'une entreprise se mesure souvent à partir de ses résultats financiers. Pour elle, il ne suffit pas de pouvoir assurer ses gains, fut-il encore maîtriser ses coûts. Cela sous entend de bien connaître et comprendre les mécanismes générateurs de ces coûts, pour être en capacité de prendre les mesures de gestion appropriées.

Publics
Chefs d'entreprise, DRH, Animateur Sécurité, Secrétaire CHSCT … toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels, amenée à étudier les conséquences financières des risques professionnels pour l'entreprise.

Objectif
Acquérir les connaissances et outils pour comprendre et analyser l'impact financier suite à des accidents du Travail, Maladies Professionnelles, absentéisme …

Contenu
Le mécanisme de prise en charge financière des AT/MP :

- de la responsabilité civile à l'assurance maladie,
- indemnisation des victimes,
- méthodes de calcul des cotisations des entreprises.

Les autres coûts pour l'entreprise.
L'estimation de ces coûts indirects :

- apprentissage d'un outil d'estimation des coûts cachés,
- mise en œuvre de l'outil en intersession.

Les enseignements à tirer de cette estimation.
Les pistes d'action pour réduire les coûts globaux.

Méthodes pédagogiques
Apports théoriques.
Exercices d'application.
Études de cas.

Durée
2X1 jours (soit 14 heures) avec un travail intersession de mise en pratique sur des cas réels.

Coût pédagogique : 340 €*

Calendrier des stages en fin de catalogue.

*voir renseignements pratiques en fin de catalogue

DEMARCHES, METHODES, OUTILS

OBTENIR DES COMPETENCES DE BASE EN PREVENTION *
(valant pré requis pour certaines formations du catalogue)

ACQUERIR DES BASES EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS *
(autoformation valant pré requis pour certaines formations du catalogue)

DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPETENCES DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

EVALUER DES RISQUES PROFESSIONNELS (EVRP) **

ANALYSER UN ACCIDENT DU TRAVAIL **

CONCEPTION D'UNE ACTIVITE DE TRAVAIL INTEGRANT LA PREVENTION DES TMS

PREVENTION DES RISQUES LORS DES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

** Certaines formations nécessitent que le stagiaire ait acquis les « bases en prévention » selon le référentiel national. Dans ce cas l'attestation de suivi d'une formation apportant les bases sera exigée.
* formation apportant ces « bases en prévention ».

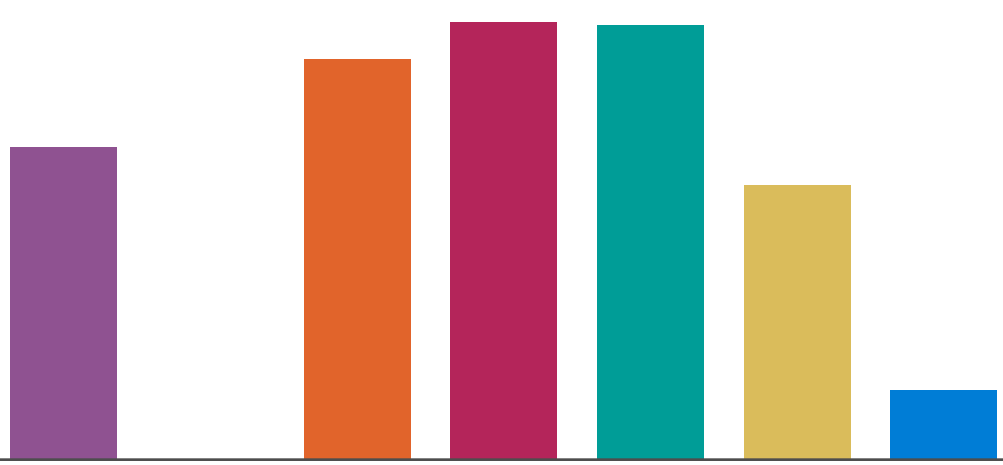

OBTENIR DES COMPETENCES DE BASE EN PREVENTION

Publics

Toute personne en charge d'une mission de prévention des risques professionnels et toute personne devant valider des compétences de base en prévention pour pouvoir s'inscrire à certaines formations.

Objectif

Acquérir les connaissances et outils de premier niveau pour agir sur les risques professionnels.

Contenu

La situation de l'entreprise au regard de la prévention de risques :
- les objectifs généraux de la prévention,
- la situation de l'entreprise par rapport à son secteur d'activité.

Les acteurs internes et externes de la prévention.
Les risques d'atteinte à la santé des personnes :
- les composantes d'une situation de travail liées au risque,
- l'Outil d'Identification des Risques.

Les mesures de prévention des risques professionnels : proposition, hiérarchisation, mise en œuvre, suivi.
La sémantique et les modélisations nationales de base concernant l'accident du travail et la maladie professionnelle.

Méthodes pédagogiques

- Exercices d'application.
- Études de cas.

Durée

2 jours soit 14 heures.

Validation

A l'issue de cette formation une attestation de fin de formation sera remise aux stagiaires.

Modalités d'inscription

COÛT PÉDAGOGIQUE : 240 €*

Calendrier des stages en fin de catalogue.

*voir renseignements pratiques en fin de catalogue

Acquérir des bases en prévention des risques professionnels

Autoformation en ligne

Publics

Toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail et tout formateur devant valider des compétences de base en prévention pour pouvoir s'inscrire à certaines formations.

Prérequis

Pour suivre cette autoformation, l'apprenant doit disposer d'un ordinateur équipé d'une carte son et de haut-parleurs, d'une imprimante et d'un accès à Internet haut débit.
Cette offre ne s'inscrit pas dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elle peut être suivie de façon autonome ou servir de prérequis à certaines formations proposées dans ce catalogue. Elle n'est pas destinée aux enseignants et formateurs des centres de formation des apprentis, qui bénéficient d'une formation équivalente, en présentiel, dans leurs dispositifs de formation régionaux.

Objectifs

- Acquérir des connaissances et méthodes indispensables pour participer activement au diagnostic santé et sécurité de l'entreprise.
- Proposer des mesures de prévention adaptées.

Contenu

Module 1 : les bases en prévention
Ce module aborde les enjeux et l'organisation de la prévention dans l'entreprise. Il doit permettre d'identifier les risques dans l'entreprise, d'alerter sur ces risques et de participer à la proposition de mesures de prévention.

Module 2 : initiation à l'évaluation des risques professionnels
L'évaluation des risques, formalisée dans le document unique, est obligatoire dans toutes les entreprises. Pour y parvenir, les organismes de Sécurité sociale proposent une démarche structurée associant les salariés.

Module 3 : initiation à une méthode d'analyse d'accident
Comprendre l'origine des accidents et incidents est indispensable pour éviter qu'ils se reproduisent. Une approche méthodique permet de reconstituer et d'analyser l'enchaînement des faits pour en tirer un maximum d'enseignements.

Module 4 : initiation à l'analyse d'une situation de travail
Une analyse méthodique de la situation de travail permet de déceler les dysfonctionnements qui pourraient aboutir à des incidents, accidents ou maladies professionnelles. Pour déboucher sur une prévention efficace, cette analyse doit être globale, réaliste, participative et pluridisciplinaire.

Suite page suivante ➠

Acquérir des bases en prévention des risques professionnels (suite)

Méthodes pédagogiques

Chaque module est composé d'un contenu interactif en ligne : fictions animées, écrans d'information, exercices auto-évaluatifs permettant d'intégrer les connaissances,
Des fiches aide-mémoire téléchargeables complètent le contenu de la formation,
Un login et un mot de passe sont délivrés lors de l'inscription. Ils permettent d'accéder librement au site www.ead-inrs.com. La date de première connexion à ce site marque le commencement de la session d'une durée de trois mois (les accès au site sont automatiquement désactivés à l'issue de ces trois mois).

Durée

20 heures réparties sur trois mois.
Les inscriptions sont reçues toute l'année.
Une session est ouverte la première semaine de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et août où il n'y a pas d'ouverture de session.
Date limite d'inscription : le bulletin d'inscription doit être réceptionné au plus tard la 3e semaine du mois précédant le démarrage de la session.

Validation

À la fin de chaque module, un questionnaire en ligne permet de s'auto-évaluer. La réussite au questionnaire déclenche la validation du module et le passage au module suivant.
La validation des quatre modules permet d'accéder à une attestation de suivi (format PDF). Cette attestation doit être téléchargée et sauvegardée en local pour être imprimée (aucun duplicata ne sera délivré).

Modalités d'inscription

http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html
catalogue 2012 – bulletin V000

Devenir sauveteur secouriste du travail (SST)

Publics
Prioritairement les salariés des entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale. Elle concerne aussi les salariés des entreprises, organismes ou de tout autre institution hors champ d'application du régime général de la Sécurité Sociale souhaitant adopter cette formation.
Sont également concernés les élèves et étudiants des établissements publics et privés de l'enseignement professionnel et technique ainsi que les apprentis des centres de formation de l'apprentissage.

Pré-requis
Aucun.

Objectifs
- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.
- Mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et sécurité au travail.

Contenu
- Le rôle du SST dans la santé et sécurité au travail.
- Les conduites à tenir face à une situation d'accident :
    - protéger,
    - examiner,
    - faire alerter,
    - secourir.
- Les conduites à tenir face à une situation de travail dangereuse :
    - de protéger à prévenir,
    - de faire alerter à informer.

Méthodes pédagogiques
- Exposés interactifs.
- Démonstrations.
- Etudes de cas.
- Mise en situations.

Durée
12 heures pour un groupe de 10 personnes. (Au-delà de 10 participants, afin de maintenir un minimum de temps d'apprentissage à chacun des participants, la formation sera prolongée d'une heure par candidat supplémentaire jusqu'à concurrence de 14. A partir de 15 participants, la session doit être dédoublée (2 P.V.) et 2 formateurs sont nécessaires).
Si nécessaire, il faut ajouter le temps pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise et de la profession.

Validation
- L'évaluation continue permet, si elle est favorable, de délivrer un certificat de « sauveteur secouriste du travail » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS valable 24 mois.
- Ce certificat pour rester valable, impose de maintenir et actualiser ses compétences.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Modalités d'inscription
La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :
http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html

Maintenir et actualiser ses compétences de sauveteur secouriste du travail (SST)

Publics
Tous les sauveteurs secouristes du travail.

Pré-requis
Etre titulaire d'un certificat de SST.

Objectif
- Maintenir et actualiser ses compérences de SST définies dans le référentiel national.

Contenu
- L'actualisation des conduites à tenir et des techniques.
- L'adaptation de la formation :
    - aux modifications du programme,
    - aux risques de l'entreprise ou de l'établissement.

Méthodes pédagogiques
- Exposés interactifs, démonstrations, études de cas, mise en situations d'accident du travail simulé;

Durée
6 heures pour un groupe de 10 participants. Au delà de 10, la durée de la formation est majorée d'une demi-heure par personne supplémentaire. A partir de 15 participants, la session est dédoublée et 2 formateurs sont nécessaires.

Validation
L'évaluation continue permet, si elle est favorable, de prolonger de 24 mois la durée de validité du certificat de « sauveteur secouriste du travail » délivré par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Modalités d'inscription
La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :
http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html

Evaluer des risques professionnels (EVRP)

Publics
Toute personne désignée par son entreprise pour mettre en œuvre la démarche d'évaluation des risques professionnels (EvRP) : fonctionnels « sécurité et santé au travail », encadrants de proximité, membres de CHSCT,…

Pré-requis
Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.
Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectif
Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels (EvRP), dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques de «l Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS ».

Contenu
- Le cadre législatif et réglementaire.
- Les principes fondamentaux de l'EvRP.
- Les aspects méthodologiques (démarche, outils, ...)
- L'évaluation des risques (identification, hiérarchisation des risques, mesures de prévention).
- La formalisation des résultats et en particulier dans le « document unique ».

Méthodes pédagogiques
- L'acquisition des compétences « méthodologiques » décrites dans ce référentiel sous-tend des mises en situation avec retour d'expériences collectives.

Durée
2 jours soit 14 heures.

Validation
A l'issue de cette formation une attestation de fin de formation sera remise aux stagiaires.

Modalités d'inscription

Coût pédagogique : 340 € *

Calendrier des stages en fin de catalogue.

*voir renseignements pratiques en fin de catalogue

Analyser un accident de travail

Publics
Encadrement de proximité, membres de CHSCT, acteur ou relais identifié de prévention en entreprise.

Pré requis
Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.
Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs
- Recueillir les informations nécessaires pour analyser un accident de travail.
- Appliquer une méthode d'analyse d'accident de travail.
- Proposer et hiérarchiser des mesures de prévention.

Contenu
- Les objectifs et les principes de l'analyse des accidents du travail.
- Le recueil et l'organisation des faits (méthodes présentées : arbre des causes, itamami, récit, …).
- La recherche et la hiérarchisation des mesures de prévention (au travers des critères de choix).
- La construction et le suivi du plan d'action.

Méthodes pédagogiques
- Exercices d'application et étude de cas.
- Participation active des stagiaires, travaux en groupe et sous-groupes.

Durée
2 jours soit 14 heures.

Validation
A l'issue de cette formation une attestation de fin de formation sera remise aux stagiaires.

Modalités d'inscription

Coût pédagogique : 340 € *

Calendrier des stages en fin de catalogue.

*voir renseignements pratiques en fin de catalogue

Conception d'une activité de travail intégrant la Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (CAPTMS)

La prévention des maladies professionnelles est un enjeu qui prend le pas sur celui des accidents. Parmi les maladies indemnisées, les atteintes musculo-squelettiques sont de loin les plus nombreuses.

OBJECTIF À ATTEINDRE

Rendre les participants capables de concevoir une situation de travail recommandée dans le cadre de la prévention des TMS.

PUBLIC

Toute personne ayant une activité de technicien ou ingénieur méthodes et mandatée par l'entreprise pour développer la prévention des TMS au sein des projets.

DURÉE DE LA FORMATION

3 jours au cours desquels le stagiaire apportera un exemple réel de son entreprise et validera la situation au regard des recommandations.

Un document d'aide sera envoyé au stagiaire avec la convocation afin de préparer les éléments nécessaires à l'analyse.

CONTENU

Premier jour :
- Connaître le risque TMS
- Connaître la méthodologie de l'analyse
- S'approprier l'outil informatique dédié

Second jour :
- Réaliser en commun l'analyse d'une situation de travail et valider son acceptabilité

Troisième jour :
- Analyser la situation proposée par l'entreprise
- Rechercher ensemble des pistes de correction

COÛT PÉDAGOGIQUE: 510 €*

Calendrier des stages en fin de catalogue.

*voir renseignements pratiques en fin de catalogue

Prévention des risques lors des interventions de maintenance

Démarche et outil d'analyse des risques « PARI maintenance »

Les opérations de maintenance peuvent être extrêmement diverses et présenter de nombreux risques. Analyser les situations de travail est fondamental pour intervenir en sécurité sur les équipements et les installations.

OBJECTIF À ATTEINDRE

Connaître la problématique Sécurité et Santé au Travail dans les activités de maintenance.
Savoir identifier et caractériser les principaux risques liés aux interventions de maintenance, en appliquant une démarche d'analyse des risques.
Savoir définir des mesures de prévention pertinentes dans l'élaboration d'un plan d'action.
Découvrir et utiliser des ressources disponibles.

PUBLIC

Responsables de maintenance, chefs d'équipe maintenance, techniciens et intervenants de maintenance, chargés d'affaires, animateurs de sécurité …

DURÉE DE LA FORMATION :

2 jours +1 jour avec un travail d'intersession à réaliser

CONTENU

- Première session :
  - pourquoi s'intéresser aux risques en maintenance
  - terminologie et démarche d'analyse des risques
  - démarche « PARI Maintenance »
  - prise en main du progiciel « PARI Maintenance »
- Intersession :
  - analyse des risques lors d'une intervention réelle de maintenance dans l'entreprise en utilisant la démarche « PARI Maintenance »
- Deuxième session :
  - restitution des analyses par les stagiaires
  - identification de quelques pistes de mesures de prévention

METHODES PEDAGOGIQUES

Exposés débats.
L'acquisition des compétences « méthodologiques » sous-tend des mises en situation avec retour d'expériences collectives.
Travail en sous groupes avec études de cas.
Echanges et retours d'expériences.

Coût pédagogique : 510 €*

Calendrier des stages en fin de catalogue.

*voir renseignements pratiques en fin de catalogue

RISQUES SPECIFIQUES

DEVENIR ACTEUR PRAP POUR LE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS (Sanitaire et social)

MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPETENCES D'ACTEUR PRAP POUR LES PERSONNELS DES ETABLISSEMENTS (Sanitaire et social)

DEVENIR ACTEUR PRAP POUR LE PERSONNEL DES ENTREPRISES (IBC)

MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPETENCES D'ACTEUR PRAP POUR LES PERSONNELS DES ENTREPRISES (IBC)

ANIMER UN PROJET DE PREVENTION DES TOUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES ET DES RISQUES LIES AUX MANUTENTIONS MANUELLES (TMS - MM)

OBTENIR LE CACES ® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité)

DISPOSITIF CAUSPR (Certificat d'Aptitude à l'Utilisation en Sécurité des Ponts Roulants)

FAIRE USAGE PROFESSIONNEL D'UN VEHICULE UTILITAIRE LEGER (VUL)

S'INITIER A LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

PARTICIPER A UNE DEMARCHE DE PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

METTRE EN OEUVRE LES MESURES DE PREVENTIONS LIEES AUX ECHAFAUDAGES

SECURITE DES MACHINES ET DES INSTALLATIONS AUTOMATISEES

PREVENTION DES ACCIDENTS EN CIRCULATION

PREVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

Devenir acteur prap pour les personnels des établissements
Sanitaire et social

Publics
Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs sanitaire et social, établissements de santé, structures d'aides et de soins à la personne, maisons de retraite, structures d'accueil de la petite enfance.

Objectifs
- Connaître les risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entrainer des efforts excessifs ou inutiles.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, identifier les différentes atteintes à la santé encourues.
- Maîtriser le risque :
    - en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles,
    - et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles et par l'utilisation de techniques gestuelles appropriées pour les manutentions des personnes à mobilité réduite.

Contenu
- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'établissement.
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, …
- Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psycho sociaux et ceux liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit, …).
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle des personnes à mobilité réduite.

Méthodes pédagogiques
- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

Durée
3 jours soit 21 heures.

Validation
A l'issue de la formation, les candidats qui auront participés à l'ensemble de la formation et satisfaits aux évaluations se verront délivrer le certificat « acteur prap 2S » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Cette formation est dispensée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Modalités d'inscription
La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :
http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html

Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur Prap pour les personnels des établissements

Sanitaire et social

Publics

Tous salariés, opérateurs et agents des secteurs sanitaire et social, établissements de santé, structures d'aides et de soins à la personne, maisons de retraite, structures d'accueil de la petite enfance, ayant suivi une formation Prap Sanitaire et social (2S).

Pré-requis

Etre en possession d'un certificat d'acteur Prap 2S

Objectifs

Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur Prap 2S

Contenu

- L'actualisation des connaissances en termes de prévention des risques liés à l'activité physique (aspects règlementaires et techniques)
- L'adaptation à l'évolution des situations de travail
- L'évolution des techniques de manutentions des personnes à mobilité réduite.

Méthodes pédagogiques

- Apports d'informations d'actualisation
- Echanges de pratiques
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

Durée

1 jour soit 7 heures.

Validation

A l'issue de la formation, et sous réserve de la réussite des épreuves certificatives, les candidats qui auront participés à l'ensemble de la formation se verront délivrer le certificat « acteur Prap 2S » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS, leur permettant de valider le maintien des compétences pour une durée de 24 mois.

Cette formation est dispensée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :
http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html

Devenir acteur prap pour les personnels des entreprises

Industrie, BTP, commerce

Publics

Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs de l'industrie, du commerce et du BTP.

Objectifs

- Connaitre les risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entrainer des efforts excessifs ou inutiles.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, identifier les différentes atteintes à la santé encourues.
- Maitriser le risque :
    - en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles,
    - et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles et par l'utilisation de techniques gestuelles appropriées pour les manutentions occasionnelles.

Contenu

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise.
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, …
- Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psycho sociaux et ceux liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit, …).
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelles de charges.

Méthodes pédagogiques

-Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

Durée

2 jours soit 14 heures.

Validation

A l'issue de la formation, les candidats qui auront participés à l'ensemble de la formation se verront délivrer le certificat « acteur prap IBC » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Cette formation est dispensée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :
http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html

Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur Prap pour les personnels des entreprises

Industrie, BTP, commerce

Publics

Tous salariés, opérateurs et agents des secteurs de l'industrie, du commerce et du BTP, ayant suivi une formation Prap Industrie, BTP, commerce (IBC).

Pré-requis

Etre en possession d'un certificat d'acteur Prap IBC

Objectifs

Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur Prap IBC

Contenu

- L'actualisation des connaissances en termes de prévention des risques liés à l'activité physique (aspects règlementaires et techniques)
- L'adaptation à l'évolution des situations de travail

Méthodes pédagogiques

- Apports d'informations d'actualisation
- Echanges de pratiques
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

Durée

1 jour soit 7 heures.

Validation

A l'issue de la formation, et sous réserve de la réussite des épreuves certificatives, les candidats qui auront participés à l'ensemble de la formation se verront délivrer le certificat « acteur Prap IBC » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS, leur permettant de valider le maintien des compétences pour une durée de 24 mois.

Cette formation est dispensée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :
http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html

Animer un projet de prévention des troubles musculosquelettiques et des risques liés aux manutentions manuelles (TMS – MM)

Publics
Encadrement appelé à exercer une fonction d'animateur de projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) et des risques liés aux Manutentions Manuelles (MM) dans leur entreprise et IPRP.

Pré-requis
Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.
Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.
Les candidats doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en œuvre un projet de prévention des troubles musculosquelettiques et des risques liés aux manutentions manuelles en entreprise.

Objectifs
- Élaborer et animer un projet de prévention des TMS et des risques liés aux manutentions manuelles en concertation avec les acteurs concernés.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques.
- Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants.
- Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'actions.
- Accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention.
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS et des risques liés aux manutentions manuelles.

Contenu
- La méthodologie de projet.
- La démarche de prévention des TMS et des risques liés aux manutentions manuelles : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP).
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux et liés à l'environnement).
- L'analyse du travail.
- Les outils de repérage et d'analyse des situations de travail.
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail.
- La mise en place d'un suivi d'indicateurs de veille.

Méthodes pédagogiques
- Exposés didactiques.
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Mises en situation.
- Échanges et retours d'expériences.

Durée
6 jours modulables soit 42 heures.

Validation
L'acquisition des compétences se fera de manière itérative entre la formation en salle et la réalité du terrain de l'entreprise.
Conformément au référentiel national, le travail d'inter séquences donne lieu à une évaluation des compétences.
Les stagiaires témoignant des compétences conformes au référentiel national recevront une attestation d'aptitude à assurer le rôle d'animateur de projet de prévention des TMS/MM par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Coût pédagogique : **1020 €***

Calendrier des stages en fin de catalogue.

*voir renseignements pratiques en fin de catalogue

Modalités d'inscription
Formation effectuée à l'INRS :
http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html

Obtenir le CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)

Publics et pré-requis

L'utilisation d'équipements ne peut être confiée qu'à des conducteurs qui en maîtrisent les règles d'utilisation en sécurité. Les référentiels de connaissances théoriques et pratiques requises pour chaque catégorie d'engins concernés sont annexés aux six recommandations de la CNAMTS (une par famille ci-dessous) qui sont respectivement référencées : R377m, R383m, R390, R389, R386 et R372m.
Préalablement à la délivrance d'une autorisation de conduite, tout utilisateur d'un équipement de travail mobile automoteur ou servant au levage doit avoir reçu une formation adéquate, complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. Le CACES® s'adresse donc à des conducteurs qui maîtrisent déjà la conduite des engins concernés.

Les équipements visés sont définis par l'arrêté du 2 décembre 1998. Ce sont ceux qui appartiennent à l'une des six familles suivantes :
- Grues à tour,
- Grues mobiles,
- Grues auxiliaires de chargement de véhicules (GACV),
- Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté,
- Plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP),
- Engins de chantier télécommandés ou à conducteur porté.

Objectifs

-Mettre à la disposition des employeurs un dispositif encadré permettant le contrôle, par des organismes extérieurs à l'entreprise, des connaissances et du savoir-faire des opérateurs pour la conduite en sécurité des équipements concernés.
Ce contrôle est un des trois éléments d'évaluation permettant la délivrance de l'autorisation de conduite prévue par l'article R.4323 du Code du Travail.

Contenu - durée

Les recommandations ne décrivent pas la formation : le contenu et la durée doivent être adaptés au candidat, l'expérience pratique à la conduite pouvant être prise en compte.
L'évaluation du conducteur porte sur les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique (consulter le site de l'INRS).

Organismes Testeurs Certifiés CACES®

La CNAMTS coordonne le dispositif CACES®, qui repose sur l'accréditation par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) des 4 Organismes Certificateurs :
- AFNOR Certification,
- BUREAU VERITAS Certification,
- GLOBAL SAS,
- SGS International.

Ce sont ces 4 organismes qui certifient tous les Organismes Testeurs Certifiés, seuls centres habilités à faire passer les tests et à délivrer des CACES®, par une procédure reposant sur un contrôle continu (traçabilité) et des audits.

La base de données regroupant la totalité des Organismes Testeurs Certifiés est consultable sur le site de l'INRS :
http://www.inrs.fr/accueil/produits/bdd/CACES.html

Le dispositif CAUSPR
Certification d'Aptitude à l'Utilisation en Sécurité des Ponts Roulants

Public et pré-requis
L'utilisation de ces équipements ne peut être confiée qu'à des conducteurs qui en maîtrisent les règles d'utilisation en sécurité. Les référentiels de connaissance théoriques et pratiques requises pour chaque catégorie d'appareils de levage concernés sont annexés à la Note technique N° 30 de la CRAMAM.
Préalablement à la délivrance d'une autorisation de conduite, tout utilisateur d'un équipement de travail mobile automoteur servant au levage entrant dans le champ d'application de la Note technique N° 30 doit avoir reçu une formation adéquate, complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. Le CAUSPR s'adresse donc à des conducteurs de Pont qui maîtrisent déjà la conduite des appareils concernés.

Objectifs du dispositif
Mettre à la disposition des employeurs un dispositif encadré permettant le contrôle, par des organismes extérieurs à l'entreprise, des connaissances et savoir-faire des opérateurs pour la conduite en sécurité des équipements de levage concernés.
Ce contrôle est un des trois éléments d'évaluation permettant la délivrance de l'autorisation de conduite prévue par la Note technique N°30 et l'article R.4323 du Code du Travail.
Les équipements visés sont définis par l'arrêté du 2 décembre 1998.

Contenu - durée
La Note technique N°30 ne décrit pas la formation : le contenu et la durée doivent être adaptés au candidat conducteur, l'expérience pratique à la conduite pouvant être prise en compte.
L'évaluation du pontier élingueur porte sur les connaissances théoriques et les savoirs-faire pratiques contenus respectivement dans les annexes 2 et 3 de la Note technique de la CRAMAM

Organismes Testeurs Habilités
La CRAMAM coordonne le dispositif CAUSPR, qui comprend l'habilitation par le Service Prévention des organismes testeurs. Seuls ces centres ou organismes habilités peuvent faire passer les tests et délivrer des CAUSPR

La procédure en place repose sur la validation d'un dossier technique, la proposition d'une convention de partenariat et des audits de suivi.

La base de données regroupant la totalité des Organismes Testeurs Habilités à délivrer des CAUSPR est accessible sur le site de la CRAMAM :www.cram-alsace-moselle.fr
rubrique « Prévention ; formation à la sécurité ; partenariat avec les organismes ; pontiers élingueurs »

Faire usage professionnel d'un véhicule utilitaire léger (VUL)

Publics
L'ensemble des salariés amenés à faire usage d'un VUL, ainsi que, pour partie, leur encadrement et leur direction.

Pré-requis
Concernant les conducteurs, posséder le permis de conduire B ou EB en état de validité et l'aptitude médicale à la conduire.

Objectifs
Développer les compétences des participants pour intégrer dans leur pratique professionnelle :

- les caractéristiques des risques routiers professionnels dans les milieux du travail, ainsi que les solutions et les pratiques préventives,
- les conditions d'organisation des déplacements professionnels et savoir préparer les itinéraires,
- les caractéristiques techniques des VUL, leurs aménagements et leurs équipements, et savoir en assurer les vérifications de sécurité,
- les caractéristiques des charges véhiculées et les conditions de sécurité de leur transport,
- les risques liés à la conduite et aux manœuvres d'un VUL.

Contenu
- L'établissement employeur.
- L'utilisateur du VUL.
- Les déplacements.
- Le Véhicule Utilitaire Léger dont l'utilisation du carnet de suivi.
- Le chargement des produits et matériels transportés.
- Le transport des personnes en VUL.
- La manœuvre d'un VUL.
- La conduite du VUL.

Méthodes pédagogiques
- Questionnaires, exposés, apports théoriques, études de cas, démonstrations et mises en situations pratiques.
- La présence partielle (lors de certaines séquences pédagogiques) d'un représentant du chef d'entreprise en tant que donneur d'ordre agissant sur l'organisation des déplacements est essentielle.
- Pour cette raison, les stages organisés en mode intra-entreprise seront privilégiés.
- Des stages interentreprises sont toutefois envisageables pour un public de TPE-PME d'une même branche professionnelle.

Durée
2 jours soit 14 heures.

Organismes de formation engagés par convention avec l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS
L'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS s'engage dans des conventions de partenariat avec des organismes de formation sur ce socle commun.

La liste des organismes de formation, engagés par convention avec l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS à respecter le cahier des charges « Usage professionnel d'un VUL » dans leur programme de formation est consultable sur le site de la CNAMTS :
http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/
rubrique « S'engager en prévention/formation des salariés ».

S’initier à la prévention des risques psychosociaux (RPS)

Publics
Toute personne susceptible, dans son entreprise, de participer à une action de prévention des risques psychosociaux (RPS), ou formateur désireux de former, à terme, les dites personnes.

Objectifs
- Appréhender la démarche générale de prévention des risques professionnels et identifier les RPS comme un risque professionnel.
- Acquérir des connaissances sur la notion de RPS, différencier les familles de RPS.
- Comprendre les liens entre le travail, les RPS et leurs effets sur la santé et l’entreprise.

Contenu
- La démarche de prévention des risques professionnels et ses acteurs.
- Les différentes approches en prévention (primaire, secondaire, tertiaire).
- Les enjeux juridiques économiques, sociaux, humains de la santé au travail.
- Les différentes composantes du travail humain.
- Les effets du travail sur la santé :
    - définition de la santé,
    - définition des notions de stress, violence, harcèlement, conflit, agression, souffrance,
    - description des effets des risques psychosociaux sur la santé.

Méthodes pédagogiques
- Apports théoriques sur la prévention des risques professionnels et les RPS.
- Illustrations et exercices d’application proposés aux participants.
- Une documentation sera remise aux stagiaires à l’issue de la formation.

Durée
2 jours soit 14 heures.

Validation
A l’issue de cette formation une attestation de fin de formation sera remise aux stagiaires.

Modalités d’inscription
http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html

Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS)

Publics
Toute personne participant à l'action de prévention de son entreprise (dirigeants, responsables des ressources humaines, représentants du personnel, membres CHSCT, animateurs sécurité, médecins, infirmières, assistantes sociales, membres d'un groupe projet, IPRP,…).

Pré-requis
Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.
Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs
- Consolider les connaissances sur les liens entre le travail la santé et les risques psychosociaux dans son entreprise.
- Repérer des signes d'alerte des RPS pour contribuer à l'action de prévention.
- Contribuer à la décision de prévention des RPS dans son entreprise.

Contenu
- Rappel sur les enjeux juridiques économiques, sociaux, humains de la santé au travail.
- Rappel sur les effets du travail sur la santé :
    - définition de la santé,
    - définition des notions de stress, violences, harcèlement, conflit, agressions, souffrance,
    - description des effets des risques psychosociaux sur la santé.
- Rappel sur les facteurs de risques psychosociaux : aspect multifactoriel et interaction.
- Les différentes approches en prévention (primaire, secondaire, tertiaire).
- Les applications en entreprise d'une prévention globale centrée sur le travail.
- Les étapes d'une démarche de prévention et les conditions de sa mise en œuvre.
- L'identification des acteurs concernés en prévention, en protection, en réparation.
- L'information sur les modalités d'actions face aux alertes.

Méthodes pédagogiques
A partir d'échanges sur les pratiques des stagiaires, des apports théoriques seront réalisés sur les RPS (définitions, modèles théoriques, effets santé, démarche prévention). Des études de cas et des exercices d'application seront proposés aux participants pour s'entraîner au repérage des facteurs de risques liés aux situations de travail. Les participants s'exerceront à identifier des indicateurs d'alertes et à appréhender les étapes de la démarche de prévention des RPS. Des guides seront remis en cours de formation pour participer à l'action de prévention des RPS dans l'entreprise.

Durée
3 jours soit 21 heures.

Validation
A l'issue de cette formation une attestation de fin de formation sera remise aux stagiaires.

Coût pédagogique : **360 €***

Calendrier des stages en fin de catalogue.

*voir renseignements pratiques en fin de catalogue

Modalités d'inscription
Formation effectuée à l'INRS :
http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html

Mettre en œuvre les mesures de prévention liées aux échafaudages

Publics
Les compétences visées concernent différentes personnes :
- le responsable de la conception de l'échafaudage,
- le responsable du montage de l'échafaudage,
- le responsable de l'exploitation (réception, maintenance),
- le salarié travaillant sur l'échafaudage.

Objectif
Mettre en œuvre les mesures de prévention des accidents et maladies professionnels liées à l'installation d'échafaudages de pied conformément aux dispositions de la recommandation R 408 de la CNAMTS.

Contenu
Les référentiels de compétences constituent la base du cahier des charges national de formation. Ils sont déclinés selon les 4 catégories d'activité citées ci-dessus (consulter le site de la CNAMTS).

Méthodes pédagogiques
- Exposés.
- Apports théoriques.

Durées
Ces durées comprennent la théorie + la pratique. Voir détails dans la convention CRAM.

- Conception :	5 jours
- Montage-démontage :	2 à 4 jours
- Exploitation :	2 jours
- Utilisation :	1 jour

Organismes de formation engagés par convention avec l'Assurance Maladie- Risques Professionnels/INRS
L'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS s'engage dans des conventions de partenariat avec des organismes de formation sur ce socle commun.

La liste des organismes de formation engagés par convention avec l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS à respecter le cahier des charges « Échafaudage » dans leur programme de formation est consultable sur le site de la CNAMTS :
http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/
rubrique « S'engager en prévention/formation des salariés

Sécurité des machines et des installations automatisées (SMIA)

Une mauvaise conception des circuits de commande des équipements de travail peut être à l'origine de dysfonctionnements avec des conséquences quelquefois graves pour la sécurité des opérateurs ou des personnes qui interviennent à proximité.

Le respect de quelques principes et règles simples lors de la conception des circuits permet de prévenir ces situations.

OBJECTIF À ATTEINDRE

Acquérir les notions techniques fondamentales et les règles de l'art de la conception de circuits de commande électriques de machines intégrant la sécurité.

Replacer la sécurité des machines dans son cadre réglementaire et normatif.

PUBLIC

Personnel de bureau d'études, de service de maintenance, électromécanicien ou automa-ticien, amené à concevoir ou à modifier des machines.

DURÉE DE LA FORMATION

2 journées.

CONTENU

Synthèse des principes techniques essentiels.

Illustrations sur des schémas réels d'installations industrielles comportant des erreurs de conception.

Informations issues du terrain dans le cadre des missions d'assistance du Centre Interrégional de Mesures Physiques de l'Est auprès d'industriels.

COÛT PÉDAGOGIQUE :420 €*

Calendrier des stages en fin de catalogue.

*voir renseignements pratiques en fin de catalogue

Sessions complémentaires organisées en fonction de la demande

Prévention des accidents en circulation (PAC)

La conduite d'un véhicule automobile est une tâche souvent sous-estimée dans une activité professionnelle. Elle présente des risques qui, s'ils se concrétisent, ont des conséquences importantes pour le salarié et l'entreprise.

OBJECTIF À ATTEINDRE

A l'issue de la formation, les stagiaires doivent être en mesure d'adapter à la prévention des accidents de circulation, au cours du travail et du trajet, les compétences acquises dans le domaine des accidents du travail.

PUBLIC

Animateurs de Sécurité des entreprises.

Étant donné le sujet du stage et pour adapter les contenus, il est nécessaire que les participants aient un contact préalable avec les animateurs en vue de leur inscription.

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours consécutifs

CONTENU

Coût des accidents pour l'entreprise.

Attitude par rapport aux risques.

Méthodes de diagnostic et de gestion des risques de circulation.

Principes d'élaboration d'un plan de prévention.

PARTENAIRE ORGANISANT LA FORMATION
Inscription et paiement

(NC € adhérents de la Prévention Routière / NC € non adhérents)
directement auprès de :

LA PRÉVENTION ROUTIÈRE
Cité Administrative - 14 rue du Maréchal Juin
67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. 03 88 76 79 20 - Fax 03 88 76 79 21

NC* dates et tarifs non connus à ce jour

Prévention du risque chimique

La prévention des maladies professionnelles est un enjeu socio-économique majeur. Les maladies générées par le risque chimique vont des manifestations bénignes aux plus graves telles que les cancers professionnels.
Outre l'impact humain très lourd, l'économie de l'entreprise peut en être fortement affectée.

OBJECTIF À ATTEINDRE

Rendre les participants capables d'identifier le risque chimique en intégrant les nouveautés apportées par les nouvelles règles d'étiquetage (CLP), de l'évaluer et de définir un plan d'action pour prévenir les maladies professionnelles. Etre capable d'utiliser l'outil «CLARICE_CLP»

PUBLIC

Toute personne en charge de la prévention des risques dans l'entreprise (intervenant en prévention des risques professionnels, médecin du travail, chargé de sécurité …).

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours séparés par une période au cours de laquelle le stagiaire effectuera un inventaire et une évaluation du risque chimique dans son entreprise, en relation avec le médecin du travail.

CONTENU

Premier jour

• Description du risque chimique
• Méthodologie de l'analyse
• S'approprier l'outil informatique dédié (CLARICE-CLP)

Travail d'intersession avec l'assistance du Service Prévention

Second jour

• Hiérarchisation du risque
• Méthode de prévention
• Définition du plan d'action

COÛT PÉDAGOGIQUE: 340 €*

Calendrier des stages en fin de catalogue.

*voir renseignements pratiques en fin de catalogue

SECTEURS SPECIFIQUES

DEVENIR CPS INTERVENANT A DOMICILE

MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPETENCES DE CPS INTERVENANT A DOMICILE

SECURITE DES CHANTIERS BTP

INTEGRER LA S&ST SUR LES CHANTIERS

Socle Commun de Prévention

Devenir CPS intervenant à domicile

(Certificat Prévention Secours)

Publics

Tous les salariés, aidants et soignants du secteur de l'aide et du soin à domicile.

Objectifs

- Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé.
- Proposer des améliorations de ses différentes situations de travail et de la qualité de l'aide, des soins et de la sécurité des personnes à mobilité réduite.
- Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

Contenu

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise.
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, …
- Les différents facteurs de risques.
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelles des personnes à mobilité réduite.
- La remontée des informations, aspects réglementaire et procédural, les différents acteurs impliqués dans la prévention.
- Les différentes techniques de manutention des personnes, approche des différentes aides techniques et de leur utilisation.
- Le domaine et les modalités d'intervention du SST.
- L'obligation de porter secours. Les limites de la responsabilité du SST dans et hors de l'entreprise.
- Les techniques, conduites à tenir et justifications du référentiel technique SST.
- Les dispositifs de coupure des énergies et des fluides (électricité, gaz et eau).
- Les dispositions en cas d'incendie.
- Les outils de communication adaptés.

Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

Durée

3 jours modulables soit 21 heures organisées si possible en alternance avec des périodes d'expérimentation et d'application dans l'entreprise.

Validation

A l'issue de la formation, les candidats qui auront participés à l'ensemble de la formation se verront délivrer le certificat « CPS intervenant à domicile » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Cette formation est dispensée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant

cette formation est consultable sur le site de l'INRS :
http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html

MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPETENCES DE CPS INTERVENANT A DOMICILE

(Certificat Prévention Secours)

Publics

Tous salariés, aidants et soignants du secteur de l'aide et du soin à domicile, ayant suivi une formation CPS intervenant à domicile.

Pré-requis

Etre en possession d'un certificat CPS intervenant à domicile

Objectifs

Maintenir et actualiser ses compétences de CPS intervenant à domicile

Contenu

- L'actualisation des connaissances en termes de prévention des risques liés à l'intervention à domicile (aspects règlementaires et techniques)
- L'adaptation à l'évolution des situations de travail.

Méthodes pédagogiques

- Apports d'informations d'actualisation
- Echanges de pratiques
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié
- L'évolution des techniques de manutentions des personnes à mobilité réduite.

Durée

1 jour soit 7 heures.

Validation

A l'issue de la formation, et sous réserve de la réussite des épreuves certificatives, les candidats qui auront participés à l'ensemble de la formation se verront délivrer le certificat « CPS intervenant à domicile» par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS, leur permettant de valider le maintien des compétences pour une durée de 24 mois.

Cette formation est dispensée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :
http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html

SÉCURITÉ DES CHANTIERS DE BÂTIMENTS ET DE TRAVAUX PUBLICS (BTP)

La prévention des risques professionnels est une priorité pour toutes les entreprises du BTP. Une bonne connaissance des principes de prévention permet de les adapter à la réalité des chantiers et de rendre les travaux plus sûrs.

OBJECTIF À ATTEINDRE

A l'issue de ce stage, les stagiaires :

- sauront analyser les risques liés aux situations de travail sur chantier
- connaîtront les bases réglementaires pour les situations les plus fréquemment rencontrées
- proposeront rapidement des pistes de prévention
- sauront rechercher des solutions complètes aux problèmes de sécurité, aussi bien au plan technique qu'organisationnel.

PUBLIC

Session réservée aux professionnels du BTP, assurant des fonctions d'encadrement (conducteurs de travaux et chefs de chantier).

DURÉE DE LA FORMATION

3 jours consécutifs.

CONTENU

Les acteurs de la prévention.

La préparation du chantier (coordination, reconnaissances, préalables)

Les manutentions

Les travaux en hauteur

Les terrassements

Risque chimique, maîtrise des polluants

Risques physiques

Echanges sur des cas réels

COÛT PÉDAGOGIQUE: 360 €*

Calendrier des stages en fin de catalogue.

*voir renseignements pratiques en fin de catalogue

Intégrer la sécurité et la protection de la santé sur les chantiers
Socle commun de prévention

Les maîtres d'ouvrage sont invités à mettre en œuvre lors de la passation des marchés les exigences fondamentales en matière de mesures de prévention décrites dans le socle commun. Ces exigences devront être déclinées par les entreprises lors de la réalisation des chantiers de construction afin de diminuer les atteintes à la santé.

OBJECTIF À ATTEINDRE
- Comprendre le rôle et les responsabilités du maître d'ouvrage en matière de prévention des accidents du travail et maladies professionnelles.
- Se familiariser avec les 4 thèmes du Socle commun et déterminer les éléments à rajouter dans les pièces écrites (programme, CCTP…) pour une meilleure prise en compte de la prévention des atteintes à la santé.
- Découvrir et utiliser des ressources qui faciliteront l'intégration de la prévention selon les phases ou les types de projets.

PUBLIC
- Maîtres d'ouvrages publics ou privés ou toute personne ayant en charge un projet de construction ou de réhabilitation.

DURÉE DE LA FORMATION :
- 1 jour

CONTENU
- Impacts financier et juridique des atteintes à la santé dans le cadre d'un ouvrage.
- Exigences réglementaires qui s'appliquent au maître d'ouvrage en matière de prévention des risques.
- Objectifs de moyens à mettre en oeuvre pour améliorer la prévention des chutes de hauteur et des risques liés à la manutention, l'hygiène sur les chantiers.
- Implication des donneurs d'ordre pour une meilleure prise en compte de la présence de matériaux dangereux (Document Technique Amiante, …) et des risques de contact avec les réseaux (Demande de Renseignements).
- Choix du coordonnateur Sécurité Protection de la Santé.
- Risques liés à des situations particulières (panneaux solaires, éoliennes, sites de téléphonie mobile…)

METHODES PEDAGOGIQUES
- Exposés.
- Apports théoriques.
- Echanges sur les pratiques des stagiaires.

Coût pédagogique : 210 €*

Calendrier des stages en fin de catalogue.

*voir renseignements pratiques en fin de catalogue

FORMATION FORMATEURS

DEVENIR FORMATEUR CPS INTERVENANT A DOMICILE *
(Certificat Prévention Secours)

DEVENIR FORMATEUR EN EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (EVRP) *

DEVENIR FORMATEUR PRAP POUR LES PERSONNELS DES ETABLISSEMENTS *
(Sanitaire et Social)

DEVENIR FORMATEUR PRAP POUR LES PERSONNELS DES ENTREPRISES *
(Industrie, BTP, Commerce)

MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPETENCES DE FORMATEUR PRAP
(Tous secteurs d'activité)

DEVENIR FORMATEUR EN INITIATION A LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS) *

DEVENIR FORMATEUR EN SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL (SST) *

MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPETENCES DE FORMATEUR EN
SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL (SST)

DEVENIR FORMATEUR SST POUR LES TITULAIRES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT PAE3 *

* Certaines formations nécessitent que le stagiaire ait acquis les « bases en prévention » selon le référentiel national. Dans ce cas l'attestation de suivi d'une formation apportant ces bases sera exigée. (Voir ces formations à la rubrique « Démarches, méthodes, outils »).

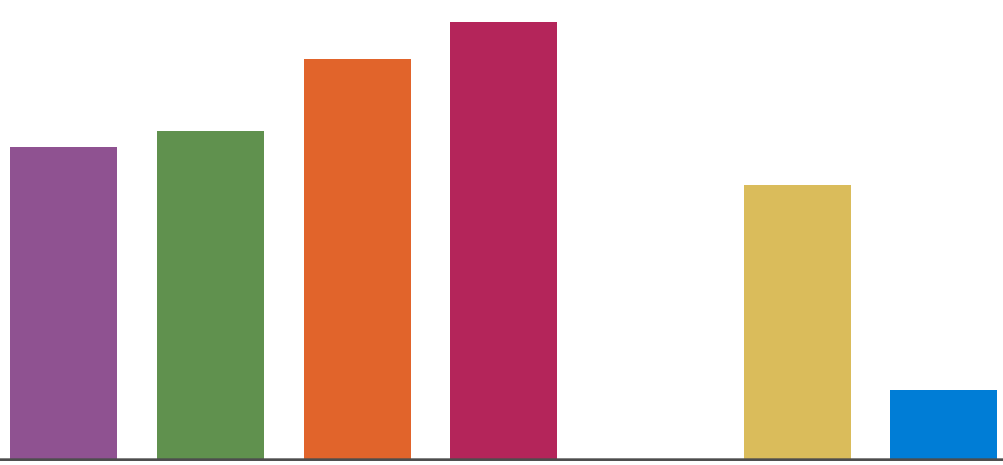

Devenir formateur CPS intervenant à domicile
(Certificat Prévention Secours)

Publics
Formateurs d'organismes de formation travaillant pour le secteur de l'aide et du soin à domicile.

Prérequis
Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.
Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs
- Former les salariés aidants ou soignants à domicile à être acteur de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.
- Former les salariés à adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur leur lieu de travail.

Contenu
- Les risques liés au travail à domicile, définition et facteurs déterminants.
- Les différents facteurs de risques biomécaniques, psychosociaux et organisationnels.
- Les facteurs aggravants, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les méthodes de détection et d'analyse du travail.
- Les outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.
- La formation aux techniques gestuelles.
- L'organisation, l'animation et l'évaluation d'une action de formation « CPS intervenant à domicile ».

Méthodes pédagogiques
- Exposés.
- Mise en situation pratique.

Durée
4 jours soit 28 heures.

Validation
À l'issue de la formation, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS délivre au participant un certificat de « formateur CPS » attestant son aptitude à former et à certifier les salariés au « CPS Intervenant à domicile ».

Modalités d'inscription
Formation effectuée à l'INRS :
http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html

Devenir formateur en évaluation des risques professionnels (EVRP)

Publics
Formateurs d'organismes de formation, formateurs indépendants ou formateurs d'entreprises souhaitant développer la formation « Evaluation des risques professionnels », selon le référentiel national de compétences de «l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS ».

Pré-requis
Le candidat devra :
- être formateur, justifiant d'au moins 2 années d'expérience en formation continue pour adultes sur le champ de la Santé et Sécurité au Travail ou à défaut d'au moins 5 années d'expérience en formation continue de salariés en entreprise,
- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS,
- à défaut, il pourra avoir suivi la formation « Evaluation des risques professionnels », selon le référentiel national de compétences de l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Joindre la photocopie des attestations lors de l'inscription.

Objectif
- Concevoir, animer et évaluer une action de formation à destination des personnes désignées par leur entreprise pour mettre en œuvre la démarche d'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP).

Contenu
- La transmission des valeurs et bonnes pratiques de «l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS » à travers les séquences de formation.
- La maîtrise du contenu du référentiel national de compétences « Evaluation des risques professionnels » de « l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS ».
- La conception, animation et évaluation de dispositifs de formations conformes à ce référentiel national de compétences.

Méthodes pédagogiques
- Exposés débats.
- Travaux de sous-groupes.
- Simulations de situations pédagogiques.

Durée
4 jours soit 28 heures.

Validation
La validation de la formation s'effectue à son issue. Si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives, «l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS » lui délivre un certificat de « formateur EvRP ».

Modalités d'inscription
Formation effectuée à l'INRS :
http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html

Devenir formateur prap pour les personnels des établissements
Sanitaire et Social

Publics
Formateurs d'organismes de formation, formateurs d'établissements et formateurs indépendants proposant des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) à des personnels des établissements[1] du secteur sanitaire et social.

Prérequis
Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale. Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs
-Participer à la réalisation et à l'animation d'un projet de formation-action prap intégré à la démarche de prévention de l'établissement.
- Organiser et dispenser une formation-action prap des soignants et aidants.
- Former les salariés à être acteur de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.

Contenu
- Les risques liés à l'activité physique, les troubles musculosquelettiques : définition et facteurs déterminants.
- Les différents facteurs de risques biomécaniques, les facteurs aggravants, les éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les méthodes d'analyse du travail.
- Les différents outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.
- Les outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.
- La formation aux techniques gestuelles.
- La méthodologie de projet, les différentes étapes d'un projet de formation.
- La conception d'une action de formation.
- L'organisation, l'animation et l'évaluation d'une action de formation.

Méthodes pédagogiques
- Alternance de périodes d'application dans l'établissement du participant (1j + 2j).
- Exposés théoriques.
- Etudes de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Expérimentations des différentes méthodes et outils.
- Echanges sur les pratiques menées en situation réelle et sur un plan d'actions personnalisé.

Durée
12 jours soit 84 heures répartis sur 3 semaines non consécutives en alternance avec des périodes d'application dans l'établissement du participant.

Validation
À l'issue de la formation, les candidats ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer un certificat de « formateur prap 2S » par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS.

Modalités d'inscription
La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :
http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html

Devenir formateur prap pour les personnels des entreprises

Industrie, BTP, commerce

Publics

Formateurs d'organismes de formation, formateurs indépendants et formateurs de grandes entreprises proposant des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) aux personnels des entreprises des secteurs : industrie, commerce et BTP.

Prérequis

Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.
Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs

- Élaborer et animer un projet de formation-action prap intégré à une démarche de prévention dans une entreprise, mobiliser et sensibiliser les différents acteurs.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage et d'évaluation des risques liés à l'activité physique, proposer des améliorations des situations de travail et participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation.
- Concevoir et animer une formation-action du personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique.

Contenu

- La méthodologie de projet, les différentes étapes d'un projet de formation à la prévention.
- La place de l'activité physique dans l'activité de travail.
- Les éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les risques d'atteinte à la santé : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- Les outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.
- L'analyse des déterminants de l'activité physique.
- La formalisation et la hiérarchisation d'objectifs à atteindre et/ou de pistes d'amélioration des situations de travail.
- La conception, l'organisation, l'animation et l'évaluation d'une action de formation « salariés prap industrie, BTP et commerce ».

Méthodes pédagogiques

- Exposés théoriques.
- Étude de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Expérimentation de méthodes et outils.
- Échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession.

Durée

10 jours soit 70 heures répartis sur 3 semaines non consécutives en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise.

Validation

À l'issue de la formation, les candidats ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer un certificat de « formateur prap IBC » par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :
http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur prap

Tous secteurs d'activité

Publics

Formateurs en prévention des risques liés à l'activité physique (prap) de tous secteurs d'activité.

Prérequis

Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.
Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs

- Actualiser ses compétences de formateur prap compte tenu de l'évolution du dispositif de formation à la prévention des risques liés à l'activité physique, en vue d'être certifié par l'INRS.
- Obtenir la certification pour continuer à dispenser des formations prap auprès des salariés d'entreprise ou d'établissement et à leur délivrer un certificat prap.

Contenu

- La formation à la prévention des risques liés à l'activité physique :
    - nouveaux enjeux,
    - évolution des pratiques et actualités.
- Le dispositif de formation prap : référentiel de formation et de certification.
- Le système de gestion des formations.
- L'habilitation INRS.

Méthodes pédagogiques

Chaque participant devra présenter, en début de stage, un dossier relatant la mise en œuvre d'une formation-action prap menée au sein de son entreprise ou de son établissement ou pour le compte de son organisme de formation.

Durée

3 jours soit 21 heures.

Validation

A l'issue de la formation les candidats ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer un certificat de « formateur prap » par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/ INRS.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS.

Modalités d'inscription

Formation effectuée à l'INRS :
http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html

Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux (RPS)

Publics
Formateurs amenés à dispenser des formations-initiations à la prévention des risques psychosociaux auprès des personnes d'entreprises, susceptibles de participer à une action de prévention des RPS.

Pré-requis
Le candidat devra :
- être formateur, justifiant d'au moins 2 années d'expérience en formation continue pour adultes sur le champ de la Santé et Sécurité au Travail ou à défaut d'au moins 5 années d'expérience en formation continue de salariés en entreprise,
- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale,
- avoir suivi la formation « S'initier à la prévention des RPS ».

Joindre la photocopie des attestations lors de l'inscription.

Objectifs
- Mettre en œuvre une action d'initiation à la prévention des RPS :
    - sensibiliser les acteurs de l'entreprise aux causes et effets des risques psychosociaux,
    - faire connaître les ressources dédiées à la prévention des risques psychosociaux.

Contenu
- Les modalités particulières d'animation des connaissances scientifiques et juridiques des risques psychosociaux.
- Le descriptif des principales ressources (acteurs, produits d'information, outils…) relatives à la prévention des risques psychosociaux.

Méthodes pédagogiques
- Apports théoriques sur la prévention des risques professionnels et les RPS.
- Des illustrations et exercices d'application seront proposés aux participants.

Durée
3 jours soit 21 heures.

Validation
La validation de la formation s'effectue à son issue. Si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives, «l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS » lui délivre un certificat de « formateur en initiation aux RPS ».

Modalités d'inscription
Formation effectuée à l'INRS :
http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html

Devenir formateur en sauvetage secouriste du travail (SST)

Publics
Personnels des entreprises et des organismes de formation.

Pré-requis
Le candidat doit posséder le certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité.

Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie des attestations lors de l'inscription.

Objectif
Concevoir, animer et évaluer une action de formation en sauvetage secourisme du travail.

Contenu
La première semaine est consacrée au développement des compétences en matière de pédagogie appliquée à la prévention.

La seconde semaine est réservée à l'appropriation du document de référence et de la pédagogie spécifique au sauvetage secourisme du travail (conduite des apprentissages pédagogiques relatifs à la formation SST et à leur évaluation).

Méthodes pédagogiques
Exposés-débats.
Travaux en sous-groupes.
Simulation de situations pédagogiques.

Durée
8 jours modulables soit 56 heures.

Validation
Un test d'aptitude pédagogique est mis en place à la fin de la seconde semaine de formation. S'il est favorable, il entraîne la délivrance du certificat de « formateur SST » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS valable 36 mois.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Modalités d'inscription
La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :
http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en sauvetage secourisme du travail (SST)

Publics
Formateurs en sauvetage secourisme du travail.

Pré-requis
Etre en possession d'un certificat de formateur SST.

Objectif
Maintenir et actualiser ses compérences de formateur en sauvetage secourisme du travail.

Contenu
- La mise en commun des expériences et des problèmes liés à la formation des SST.
- L'information sur les modifications apportées au dispositif (administratives, techniques, pédagogiques) et l'impact sur les pratiques en matière de formation au sauvetage secourisme du travail.
- Le rappel et la mise en application du contenu des documents de référence utilisés lors de la formation des SST.

Méthodes pédagogiques
- Exposés-débats.
- Travaux en sous-groupes.
- Simulation de situations pédagogiques.

Durée
3 jours modulables soit 21 heures.

Validation
Un test d'aptitude pédagogique est mis en place à la fin de la seconde semaine de formation. S'il est favorable, il entraîne la délivrance d'un nouveau certificat de « formateur SST » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS valable 36 mois.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Modalités d'inscription
La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :
http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html

Devenir formateur SST pour les titulaires de l'unité d'enseignement PAE3

Publics
Personnels des entreprises d'au moins 200 salariés.

Pré-requis
Le candidat devra :
- être en possession d'un certificat de SST en cours de validité.
- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.
- être titulaire de l'unité d'enseignement « Pédagogie Appliquée aux Emplois/Activités de classe 3 » (PAE 3) à jour de formation continue.

Joindre la photocopie des attestations lors de l'inscription.

Objectif
Concevoir, animer et évaluer une action de formation en sauvetage secourisme du travail.

Contenu
- Le sauvetage secourisme du travail.
- La connaissance de l'entreprise, ses risques et son organisation des secours.
- Les démarches, méthodes et aides pédagogiques spécifiques au SST.
- L'évaluation des SST.
- Le document de référence et les aspects administratifs.

Méthodes pédagogiques
- Exposés-débats.
- Travaux en sous-groupes.
- Simulation de situations pédagogiques.

Durée
3 jours modulables soit 21 heures minimum.

Validation
Un test d'aptitude pédagogique est mis en place à la fin de la formation. S'il est favorable, il entraîne la délivrance du certificat de « formateur SST » par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS valable 36 mois.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS.

Modalités d'inscription
La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :
http://www.inrs.fr/accueil/produits/formation/demultiplication.html

COMMUNICATION

LES MATINEES DE LA PREVENTION

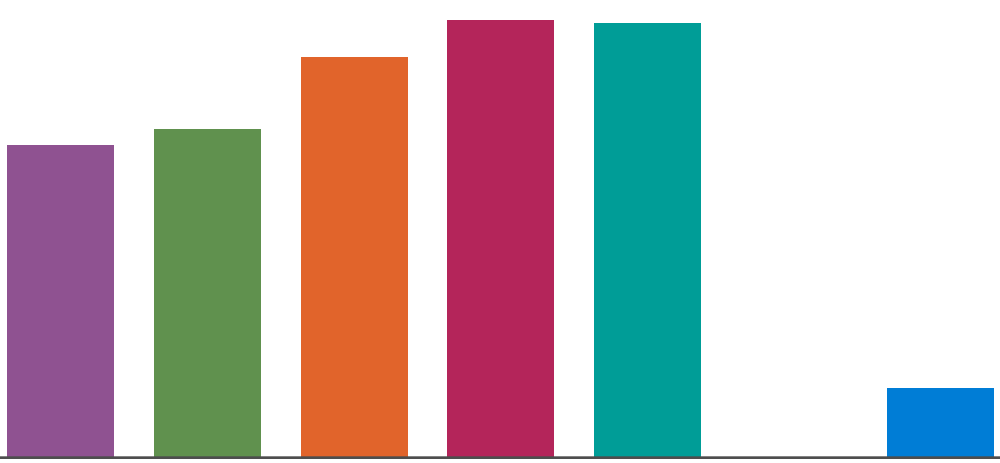

lundi 12 décembre 2011

LES MATINEES DE LA PREVENTION

Objectif :

Le Service Prévention des Risques Professionnels de la CRAM Alsace Moselle vous propose des réunions d'information sur des thématiques particulières afin de mieux informer les acteurs de l'entreprise.

Publics :

Ces réunions s'adressent indifféremment aux : direction, encadrement, représentant du personnel, médecin du travail, salariés

Durées :

Ces réunions seront planifiées sur une demi journée, à Strasbourg ou de façon délocalisée au plus près des entreprises.

Contenus :

Les thématiques seront indiquées sur notre site internet. Nous vous invitons à consulter régulièrement celui-ci pour prendre connaissance des nouveautés ainsi que des horaires, lieux, dates proposées.

Un abonnement à notre news-letter vous permettra d'être informé prioritairement de ces matinées.

Coût pédagogique : 0,00 €

Pour vous inscrire, il convient de remplir le bulletin d'inscription téléchargeable sur notre site et de l'envoyer à l'adresse indiquée.

ACTION DE FORMATION PERSONNALISE A L'ENTREPRISE

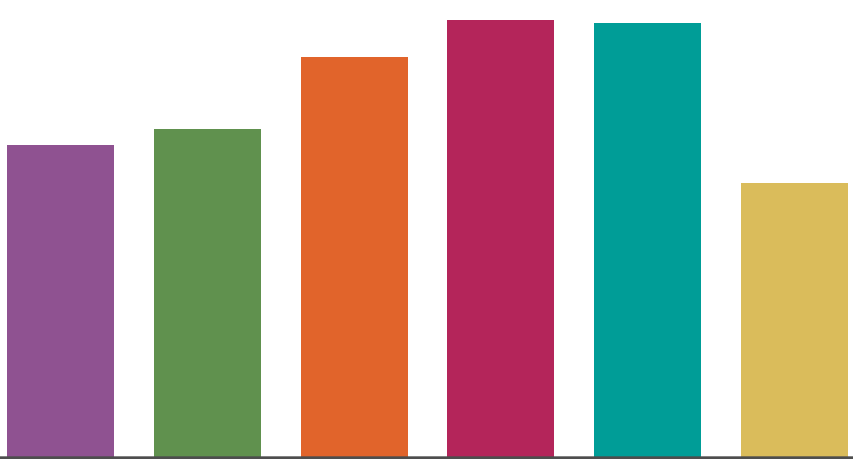

lundi 12 décembre 2011

Action de formation personnalisée à l'entreprise

Un projet de prévention doit être mené à bien, des compétences sont nécessaires mais les propositions de notre catalogue ne répondent pas précisément aux besoins …

Vous voulez former un nombre de stagiaires important …

Une INTRA peut être la réponse.

OBJECTIF À ATTEINDRE

Assurer les acquisitions de connaissances et compétences indispensables pour garantir l'atteinte des objectifs prévention assignés par la direction de l'entreprise en recherchant une dynamique interne favorable à l'adhésion au projet de prévention.

DÉMARCHE

Demande formalisée de l'entreprise

Analyse de la demande

Proposition d'une action intra

Acceptation de l'offre par l'entreprise

Déroulement pédagogique de la formation

Evaluation de l'atteinte des objectifs de l'entreprise

PUBLIC

Destiné à du personnel encadrant ou de la maîtrise qui sera chargé de traduire les objectifs en mesures concrètes, d'animer des groupes de travail, piloter des actions de prévention …

Contactez le contrôleur de sécurité chargé de votre secteur pour tout renseignement ou formalisation de la demande.

DURÉE DE LA FORMATION

Durée, modalités et contenus seront négociés lors des entretiens préalables à notre offre de formation intra, en cohérence avec le projet de l'entreprise.

Modalités négociées avec l'entreprise

Renseignements pratiques

Adresse des stages

Centre de formation
du Service Prévention et Gestion des Risques Professionnels de la CRAM Alsace-Moselle
14 rue A. Seyboth
CS 10392
67010 STRASBOURG CEDEX
Tél 03 88 14 33 60 Fax 03 88 23 54 13

Non résidentiel. Pour réserver leur chambre, les stagiaires peuvent utiliser www.viamichelin.fr. Onglet: hotel, rechercher , rue Seyboth Strasbourg. Nous vous invitons à procéder aux réservations dans les meilleurs délais.

Horaires des stages

En principe, le temps de travail comprend une astreinte d'au moins 8 heures par jour.
Les horaires précis sont modulés en fonction du stage.

Prise en charge des frais

Formations régionales :
La CRAM Alsace-Moselle prend en charge pour les salariés des entreprises cotisantes, les frais d'animation, de documentation, de mise à disposition des salles et les repas de midi (sauf GSE et Matinées de la prévention) à l'exclusion de tous autres frais (transport, parking, perte de salaire, pension, …).
Pour les stagiaires inscrits par des organismes de formation, des consultants, des prestataires de services … ou pour les entreprises hors régime général, les coûts pédagogiques sont facturés. Ces mêmes règles s'appliquent dans le cadre d'une formation DIF.

Formations du référentiel national :
Les frais pédagogiques sont facturés pour tous les stagiaires, à l'exception des formations « Compétences de Base en Prévention », « Analyse d'un AT », « Évaluation des Risques Professionnels » qui suivent les mêmes règles que les formations régionales.

Les modalités (exigibilité, désistement, recours …) sont à demander au Secrétariat Formation (tel 03.88.14.33.60)

Attestations

A l'issue du stage (sauf GSE et matinées de la prévention), il sera délivré aux participants une attestation de formation. D'autre part, la CRAM Alsace Moselle établit avec l'employeur une convention de formation professionnelle pour imputation éventuelle sur le compte 1% formation permanente des frais non pris en charge.

Fiche d'inscription

sommaire

Stages interentreprises organisés par le service en 2012

Désignation du stage	*lieu*	*date*
Gérer la Sécurité en Entreprise	Strasbourg	12/01/2012
	Mulhouse	07/02/2012
	Metz	09/02/2012
	Strasbourg	10/05/2012
	Metz	16/05/2012
	Colmar	03/07/2012
	Metz	19/09/2012
	Mulhouse	25/09/2012
	Strasbourg	18/10/2012
	Strasbourg	22/11/2012
	délocalisé	à convenir
Animateurs de Sécurité	Strasbourg	*09/01/2012 au 11/01/2012*
		16/01/2012 au 17/01/2012
		06/02/2012 au 10/02/2012
		26/03/2012 au 30/03/2012
		11/06/2012 au 15/06/2012
		à fixer en 2013
	Strasbourg	*03/09/2012 au 05/09/2012*
		10/09/2012 au 11/09/2012
		01/10/2012 au 05/10/2012
		05/11/2012 au 09/11/2012
		03/12/2012 au 07/12/2012
		à fixer en 2013
Professionalisation des IPRP	Strasbourg	22/05/2012 au 23/05/2012
	Dijon	22/05/2012 au 23/05/2012
	Nancy	22/05/2012 au 23/05/2012
	+	journées à thèmes à convenir
Intervenir sur les risques professionnels et la Santé en Entreprise	Strasbourg	09/05/2012 au 11/05/2012
	Strasbourg	16/10/2012 au 18/10/2012
	Strasbourg	autres dates si besoins
Les aspects financiers des risques professionnels	Strasbourg	24/01/2012 et 21/02/2012
	Strasbourg	03/04/2012 et 10/05/2012
	Strasbourg	11/10/2012 et 27/11/2012

sommaire

Suite page suivante

Stages interentreprises organisés par le service en 2012

Désignation du stage	*lieu*	*date*
Obtenir des Compétences de Base en Prévention	Strasbourg	17/01/2012 au 18/01/2012
	Strasbourg	01/02/2012 au 02/02/2012
	Strasbourg	02/05/2012 au 03/05/2012
	Strasbourg	25/09/2012 au 26/09/2012
	Strasbourg	13/11/2012 au 14/11/2012
	Strasbourg	autres dates si besoins
Evaluer des Risques Professionnels	Strasbourg	20/03/2012 au 21/03/2012
	Strasbourg	15/05/2012 au 16/05/2012
	Strasbourg	20/11/2012 au 21/11/2012
Analyser un accident de travail	Strasbourg	26/06/2012 au 27/06/2012
	Strasbourg	28/11/2012 au 29/11/2012
Conception d'une activité intégrant la prévention des TMS	Strasbourg	27/03/2012 au 29/03/2012
	Strasbourg	13/11/2012 au 15/11/2012
Prévention des risques lors des interventions de maintenance	Strasbourg	07/02/2012 au 08/02/2012
		et 17/04/2012
	Strasbourg	12/06/2012 au 13/06/2012
		et 16/10/2012
Animer un projet de prévention des TMS et des risques liés aux manutentions manuelles	Strasbourg	15/02/2012 au 16/02/2012
		20/03/2012 au 22/03/2012
		06/06/2012 au 07/06/2012
	Strasbourg	12/09/2012 au 13/09/2012
		09/10/2012 au 11/10/2012
		13/12/2012 au 14/12/2012
Participer à une démarche de Prévention des RPS	Strasbourg	20/09/2012 au 21/09/2012
		et 22/11/2012
Sécurité des Machines et des Instalations Automatisées	Strasbourg	26/09/2012 au 27/09/2012
	Dijon	à convenir
	Nancy	à convenir
Prévention des Accidents en Circulation	Strasbourg	à convenir
Prévention du Risque Chimique	Strasbourg	19/06/2012 et 18/09/2012
Sécurité des Chantiers BTP	Strasbourg	10/01/2012 au 12/01/2012
	Strasbourg	autres dates si besoins
Intégrer la Sécurité et la Protection de la Santé sur les	Strasbourg	22/03/2012
	Strasbourg	14/11/2012
Les Matinées de la Prévention	abonnez vous à la newsletter CRAMAM	

sommaire

retour

l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
CRAM Alsace-Moselle

FORMATION

DEMANDE D'INSCRIPTION

(Les stagiaires dont les inscriptions sont retenues en seront informés par courrier)

A renvoyer à :

pour le Bas-Rhin :
Circonscription du Bas-Rhin
Prévention et Gestion
des Risques Professionnels
CRAM Alsace-Moselle
14 rue A. Seyboth - CS 10392
67010 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 88 14 33 00
Fax : 03 88 23 54 13

pour le Haut-Rhin :
Circonscription du Haut-Rhin
Prévention et Gestion
des Risques Professionnels
CRAM Alsace-Moselle
11 avenue De Lattre de Tassigny
BP 70488
68018 COLMAR CEDEX
Tél : 03 88 14 33 02
Fax : 03 89 21 62 21

pour la Moselle :
Circonscription de la Moselle
Prévention et Gestion
des Risques Professionnels
CRAM Alsace-Moselle
3 place du Roi George - BP 31062
57036 METZ CEDEX 01
Tél : 03 87 66 86 22
Fax : 03 87 55 98 65

ou par courriel à francoise.laruelle@cramam.cnamts.fr

FORMATION

Intitulé de la Session

Dates souhaitées

ENTREPRISE

Raison sociale N° SIRET

Adresse

CP : Ville : N° Tél.

Nature de l'activité

Nombre de salariés

Responsable à contacter au sujet de cette inscription

STAGIAIRE

Nom Prénom

Adresse

Fonction

Date de naissance

Le stagiaire est :
- Membre du CHSCT ? oui non
- Secrétaire du CHSCT ? oui non
- Titulaire du certificat SST ? oui non

Certificat SST obligatoire pour accéder aux sessions "Animateurs SST" (joindre photocopie recto-verso du certificat SST)

A préciser :
- Autre fonction Sécurité
- Autres spécialisations

Fait à le

Signature du stagiaire *Signature du chef d'entreprise* *Pour formation "Animateurs SST" Signature du Médecin du travail*

sommaire

Prévention et Gestion des Risques Professionnels
cram Alsace-Moselle
14 rue A-Seyboth - BP 10392 - 67010 Strasbourg Cedex
tél: 03 88 14 33 00 - Fax: 03 88 23 54 13

Pour Réserver votre hôtel:
www.viamichelin.fr
onglet: Hôtel
recherchez: rue Seyboth Strasbourg

Sens Nord/Sud
sortie
Porte Blanche

Sens Sud/Nord
sortie
Strasbourg centre